



TRI'MAG

n° 1

Le petit magazine sur le tri des déchets sur votre territoire

L'ÉDITO DE GOUPITRI

« Avec les nouvelles consignes de tri, j'ai essayé de vous simplifier la vie. **Bravo pour vos efforts !** Mieux c'est trié, mieux les coûts sont maîtrisés, et mieux c'est valorisé. Vous retrouverez dans ce petit tri'mag, un rappel des consignes de tri, mais aussi des plus grosses erreurs de tri à éviter.

Ensemble poursuivons nos efforts : réduire, trier, recycler et valoriser nos déchets ».



L'INTERVIEW DE... JOSIANE R. SUR LE TRI

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DANS VOTRE VIE DEPUIS LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ?

J'ai trouvé l'amour !

Oui, en allant chercher mes sacs jaunes, j'ai rencontré mon Michel. Depuis, j'applique toutes les consignes à la lettre, et **je n'oublie plus aucun emballage dans mon sac jaune**. Le tri m'a redonné goût à la vie et j'ai aussi réaménagé mes poubelles dans ma cuisine.

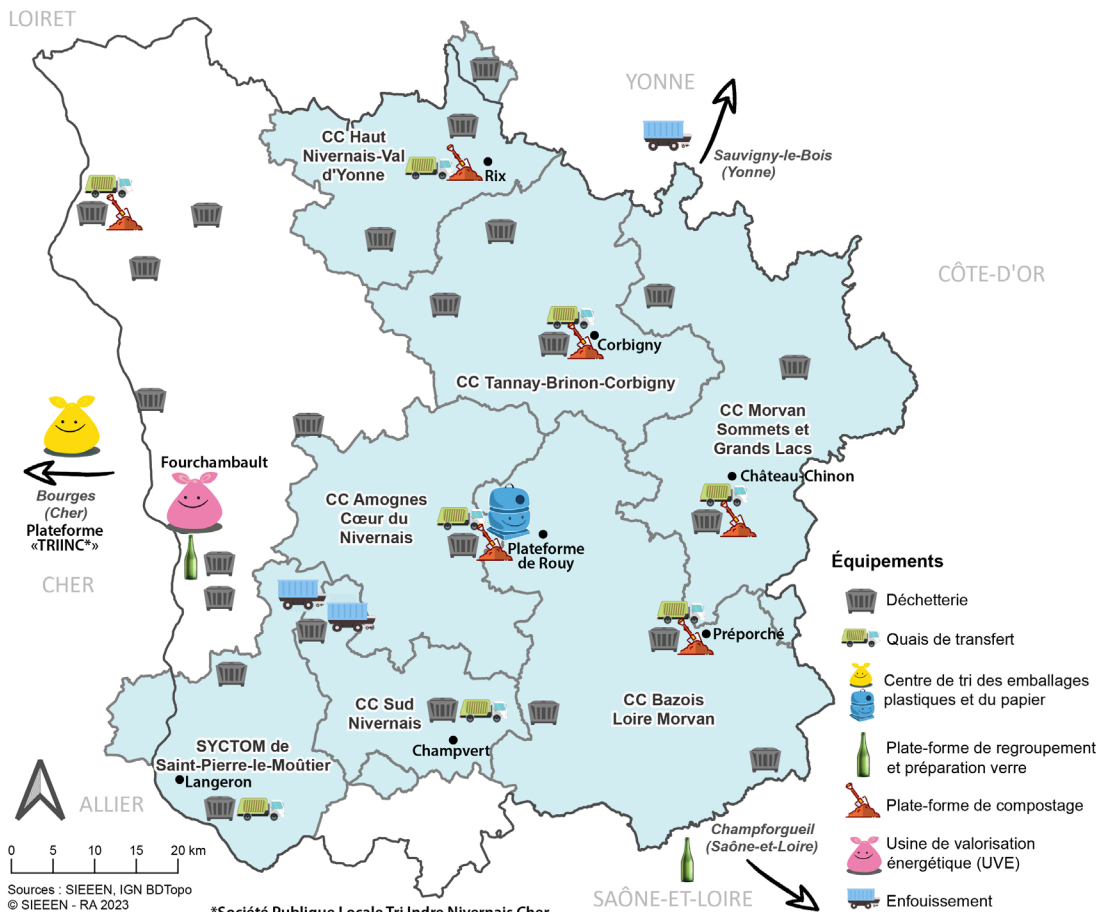
CONNAISSEZ-VOUS LA DESTINATION DE VOS DÉCHETS, UNE FOIS RAMASSÉS CHEZ VOUS ?

Non mais j'ai entendu parler d'un centre de tri à Bourges et à Rouy. Je pense que c'est notre prochaine destination vacances avec mon chéri.

Pour plus d'informations, utilisez l'assistant du tri de l'ADEME, ou le guide de tri de votre collectivité. Vous retrouverez des conseils pour éviter de produire des déchets.

OÙ VONT LES DÉCHETS DES NIVERNAIS ?

Grâce à cette carte, découvrez où vont vos déchets une fois collectés, ils restent soit sur le département, où partent sur un département limitrophe au plus loin.



RAPPEL DES CONSIGNES



Poubelle Jaune



Tous les emballages se trient dans le sac/bac jaune !

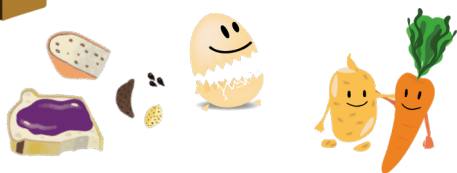
Emballages plastiques (hygiène, alimentaire, cuisine)

Emballages cartonnés et métalliques

Briques alimentaires - barquettes plastiques



Biodéchets



Restes alimentaires.

Attention à ne pas mettre de sacs plastiques et autres emballages dans vos biodéchets.



Papier



Journaux, Magazines, publicités, courriers, papiers...

Attention à ne pas mettre les emballages plastiques.



Verre



Bouteilles en verre, bocaux.

Attention à ne pas mettre les bouchons.

Recyclerie



Donner une deuxième vie à ses objets ! Déposez par exemple vos vêtements et chaussures en Point Relais.



Poubelle rose



Tout ce qui ne se recycle pas,

exemples : couches, lingettes, gants en latex, masques, essuie-tout, coton-tiges et cotons usagés, mouchoirs, litière...

Déchèterie



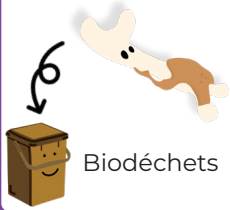
Quand un objet est cassé, usé, obsolète et ne peut pas avoir de seconde vie,

Déposez-le à la déchetterie pour qu'il soit valorisé dans sa filière.
Exemples : vaisselle, papiers peints, jouets, matériels électroniques et électroménagers, meubles, ferrailles, gravats, restes de chantier, cartons bruns, déchets toxiques, piles, ampoules, etc.

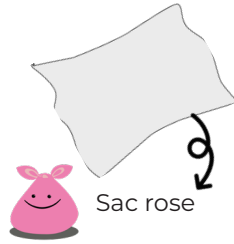


LES ERREURS DE TRI LES PLUS FRÉQUENTES TROUVÉES DANS LA POUBELLE JAUNE ET LEUR VRAIE DESTINATION

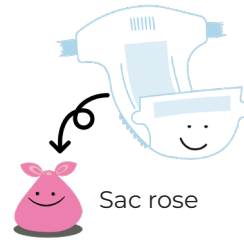
Les restes alimentaires



Les mouchoirs



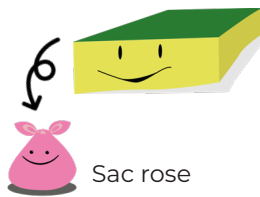
Les couches



Les jouets



Les éponges



Les emballages non-vidés



Les textiles



FOCUS SUR LES PETITS ALUS...



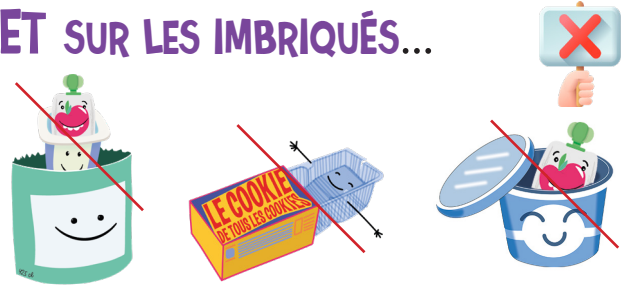
Gourde de compote, capsules métalliques de café, tube de dentifrice, sachet de pâté pour animaux, plaquettes de médicaments...

Tous ces petits aluminiums vont dans la poubelle jaune.



Des nouvelles machines ont été installées dans le centre de tri afin de bien les capter et les envoyer dans des filières de recyclage dédiées.

ET SUR LES IMBRIQUÉS...



Empiler, emboîter, tasser les emballages plastiques en pensant gagner de la place...
c'est une ERREUR de tri !

Les trieurs optiques ont beau être très performants, ils ne reconnaissent pas les déchets emboîtés, et sont donc considérés comme une erreur de tri, car ils ne peuvent pas être triés dans la filière...

C'est pourquoi veillez bien à séparer vos déchets lorsque vous les jetez dans la poubelle jaune, afin qu'ils soient triés correctement et donc, valorisés correctement.



INFOS SUR LE PROTOXYDE D'AZOTE

Les bouteilles de protoxyde d'azote sont des déchets dangereux qui nécessitent une collecte et un traitement spécifiques. En arrivant dans des installations de traitement de déchets non dangereux, ils provoquent des dommages considérables, en particulier au sein des UVE. **Ces bouteilles explosent dans les fours, ce qui met en danger la sécurité des personnels et fragilise les installations.**

Ces incidents ont également des conséquences organisationnelles et financières considérables tels que :

- des arrêts de fours inopinés entraînant une perte d'exploitation (150 k€ en moyenne),
- des dégâts sur des grilles de four nécessitant des travaux pouvant coûter de 150 à 500 k€ par explosion,
- des perturbations sur le service d'approvisionnement en énergie des usagers raccordés au réseau de chaleur.



GALERIE DES HORREURS

Rubrique qu'à terme, nous aimerions ne plus faire.

Voici ce que nos collègues sur les chaînes de tri, peuvent trouver... Nous retrouvons aussi des choses que nous ne pouvons pas afficher ici, comme des cadavres d'animaux par exemple.

N'oubliez pas que les erreurs de tri se répercutent sur les taxes d'ordures ménagères...



Taille haie



Trotinette électrique



Disque de frein



Plaque d'égout



Bâche en plastique



Batterie



Roue



Amortisseur



Piles



Bloc de pierre

Ces objets doivent être déposés en déchèterie.

**UNE QUESTION SUR UN DÉCHET,
UN DOUTE ?**

**CONTACTEZ VOTRE AMBASSADEUR DE TRI SUR
VOTRE TERRITOIRE !**

RETROUVEZ GOUPITRI
EN SCANNANT CE QR CODE



Coordination : Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) - service Déchets et économie circulaire
Maquette et mise en forme : Pôle communication SIEEEN
Adresse : 7 place de la République - 58000 Nevers
Décembre 2024

CITEO

**Tous les emballages
et les papiers se trient.**